



Monsieur le Ministre Claude Wiseler
Monsieur le Ministre François Biltgen
Madame la Ministre Octavie Modert

Luxembourg, le 4 avril 2012

concerne: réponse à notre demande d'information en relation avec l'analyse relative à la destruction partielle du « Highway » à Belval

Messieurs les Ministres,
Madame la Ministre,

En date du 9 février 2012, notre organisation vous avait adressé une lettre vous demandant de bien vouloir nous transmettre l'analyse commanditée par le Fonds Belval relative au « highway » à Belval et concluant, selon le Fonds Belval, que celui-ci devrait être démolé.

Dans notre lettre nous vous demandions de nous transmettre l'ensemble de cette étude. Pour ne citer qu'un passage de notre lettre :

« Etant persuadés, que vos ministères attachent une grande importance à la transparence nécessaire dans un tel processus de décision, nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre l'analyse en question. Le Fonds Belval étant une structure de droit public, de tels documents doivent à notre avis être également publics ».

En date du 15 mars dernier vous nous avez transmis une réponse à notre demande en question.

Notre organisation doit constater, que dans votre réaction, vous ne répondez pas à notre demande explicite de bien vouloir nous transmettre l'étude-même, alors que vous la résumez en quelques phrases.

Notre mouvement estime qu'au 21^e siècle, les citoyens devraient avoir un droit d'information leur permettant de comprendre voire de mettre en cause le cas échéant des processus de décision de ceux qui les gouvernent, ceci dans l'intérêt de la cause publique.

La participation du public à des processus de décision sert en effet – elle aussi – la cause publique en assurant la transparence, la pondération des différents arguments en cause et l'acceptation de projets d'infrastructure en particulier.

En ne mettant pas à notre disposition ladite étude, vous contribuez à alimenter toute sorte de rumeurs et de suspicions sur le fonctionnement des organismes et des processus de décisions en relation avec le projet Belval et en particulier la protection du patrimoine industriel.

Nous nous permettons donc de revenir à notre lettre du 9 février et de vous demander de bien vouloir nous faire parvenir une copie de l'étude en question.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments très distingués.

Blanche Weber
présidente

Francis Hengen
régionale Sud

Copie à :

- Commune d'Esch-sur-Alzette
- Commune de Sanem
- Amis des Hauts-Fourneaux